

REPUBLIQUE FRANCAISE

Secrétariat général commun
de la Haute-Garonne

25 AVR. 2024

COURRIER ARRIVÉ

COMMUNE : Commune de GOYRANS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21310227000013

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de CASTANET

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget Communal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	44
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

25 AVR. 2024

COURRIER ARRIVÉ

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	45
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	46
B9 - Etat du personnel	47
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	50
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	51
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	52
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	53
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	54

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
Informations statistiques	Valeurs
Population totale	849
Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	926,54
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	671,13
3 Dépenses d'équipement brut / population	1 526,01
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	53,64
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	34,52 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	139,63 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	227,38 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-38,06 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau de l'article (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

				C1
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes		Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00		0,00	0,00 A1
Investissement	0,00		0,00 (3)	0,00 A2
Fonctionnement	0,00		0,00 (4)	0,00 A3

				C1
RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	0,00	II + IV	0,00 B1	
Investissement	0,00	II	0,00 B2	
Fonctionnement	0,00	IV	0,00 B3	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 310 450,00	953 627,10
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	=		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 356 822,90
	=		
	Total de la section d'investissement (2)	1 310 450,00	1 310 450,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	793 920,00	569 791,20
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	=		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 224 128,80
	=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	793 920,00	793 920,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 104 370,00	2 104 370,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II C1
--	--	--	--	--	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	77 549,84	0,00	71 500,00	71 500,00	71 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	250,00	0,00	200,00	200,00	200,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	894 435,16	0,00	1 196 705,00	1 196 705,00	1 196 705,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	57 800,00	0,00	27 380,00	27 380,00	27 380,00
Total des dépenses d'équipement		1 030 035,00	0,00	1 295 785,00	1 295 785,00	1 295 785,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 310,00	0,00	8 965,00	8 965,00	8 965,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 310,00	0,00	14 665,00	14 665,00	14 665,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 035 345,00	0,00	1 310 450,00	1 310 450,00	1 310 450,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 035 345,00	0,00	1 310 450,00	1 310 450,00	1 310 450,00
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 310 450,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	601 536,00	0,00	884 497,10	884 497,10	884 497,10
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		601 536,00	0,00	884 497,10	884 497,10	884 497,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 487,24	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes financières		29 487,24	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		631 023,24	0,00	945 497,10	945 497,10	945 497,10

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	7 890,04		8 130,00	8 130,00	8 130,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 890,04		8 130,00	8 130,00	8 130,00

TOTAL	638 913,28	0,00	953 627,10	953 627,10	953 627,10
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE					356 822,90
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 310 450,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	8 130,00
--	-----------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	224 150,00	0,00	243 900,00	243 900,00	243 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	310 950,00	0,00	271 540,00	271 540,00	271 540,00
014	Atténuations de produits	19 027,00	0,00	33 258,00	33 258,00	33 258,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	177 370,00	0,00	206 020,00	206 020,00	206 020,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		731 497,00	0,00	754 718,00	754 718,00	754 718,00
66	Charges financières	8 600,00	0,00	4 910,00	4 910,00	4 910,00
67	Charges spécifiques (3)	20 013,00	0,00	27 002,00	27 002,00	27 002,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		760 110,00	0,00	786 630,00	786 630,00	786 630,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 890,00		7 290,00	7 290,00	7 290,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 890,00		7 290,00	7 290,00	7 290,00

TOTAL	768 000,00	0,00	793 920,00	793 920,00	793 920,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00		
=					
					793 920,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	4 335,00	4 335,00	4 335,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	72 120,00	0,00	71 020,00	71 020,00	71 020,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	95 647,00	0,00	87 247,00	87 247,00	87 247,00
731	Fiscalité locale	302 425,00	0,00	332 393,00	332 393,00	332 393,00
74	Dotations et participations (3)	56 501,07	0,00	56 546,20	56 546,20	56 546,20
75	Autres produits de gestion courante (3)	18 250,00	0,00	18 250,00	18 250,00	18 250,00
Total des recettes de gestion courante		544 943,07	0,00	569 791,20	569 791,20	569 791,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		544 943,07	0,00	569 791,20	569 791,20	569 791,20

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	544 943,07	0,00	569 791,20	569 791,20	569 791,20
+					
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	224 128,80	
					=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 793 920,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 290,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 700,00	0,00	5 700,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 965,00	0,00	8 965,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	71 500,00	0,00	71 500,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	200,00	0,00	200,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	1 196 705,00	0,00	1 196 705,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	27 380,00	0,00	27 380,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	1 310 450,00	0,00	1 310 450,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 310 450,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	243 900,00		243 900,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	271 540,00		271 540,00
014 Atténuations de produits	33 258,00		33 258,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	206 020,00	0,00	206 020,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	4 910,00	0,00	4 910,00
67 Charges spécifiques (9)	27 002,00	0,00	27 002,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	7 290,00	7 290,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	786 630,00	7 290,00	793 920,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	793 920,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 000,00	0,00	31 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	884 497,10	0,00	884 497,10
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		8 130,00	8 130,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00		30 000,00
Recettes d'investissement – Total	945 497,10	8 130,00	953 627,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	356 822,90
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 310 450,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	4 335,00		4 335,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	71 020,00		71 020,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	87 247,00		87 247,00
731 Fiscalité locale	332 393,00		332 393,00
74 Dotations et participations (8)	56 546,20		56 546,20
75 Autres produits de gestion courante (8)	18 250,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	569 791,20	0,00	569 791,20

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	224 128,80
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	793 920,00
--	-------------------

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

					III
					A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée I	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP 0,00	Pour information, dépenses gérées hors AP 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II 1 310 450,00
TOTAL	1 035 345,00	0,00	0,00	1 310 450,00	1 310 450,00			
018 RSA	0,00	0,00	0,00	71 500,00	71 500,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32 873,41	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	71 500,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
21 Immobilisations corporelles	894 435,16	0,00	0,00	1 196 705,00	1 196 705,00	0,00	0,00	1 196 705,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	57 800,00	0,00	0,00	27 380,00	27 380,00	0,00	0,00	27 380,00
Total des opérations d'équipement (3)	44 676,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 030 035,00	0,00	0,00	1 295 785,00	1 295 785,00	0,00	0,00	1 295 785,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00	0,00	0,00	5 700,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 310,00	0,00	8 965,00	8 965,00	8 965,00	0,00	0,00	8 965,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
Total des dépenses financières	5 310,00	0,00	0,00	14 665,00	14 665,00	0,00	0,00	14 665,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 035 345,00	0,00	0,00	1 310 450,00	1 310 450,00	0,00	0,00	1 310 450,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00			0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	1 310 450,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = R/F 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = R/I 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

			III	A
--	--	--	-----	---

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
				I	II
TOTAL	638 913,28	0,00	953 627,10	953 627,10	953 627,10
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	601 536,00	0,00	884 497,10	884 497,10	884 497,10
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	601 536,00	0,00	884 497,10	884 497,10	884 497,10
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 487,24	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes financières	29 487,24	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	631 023,24	0,00	945 497,10	945 497,10	945 497,10
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 890,04		8 130,00	8 130,00	8 130,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	7 890,04		8 130,00	8 130,00	8 130,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					356 822,90
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					1 310 450,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ($R1\ 040 = DF\ 042$).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des sessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ($DI\ 041 = RI\ 041$).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 035 345,00	0,00	0,00	1 310 450,00	1 310 450,00	0,00	1 310 450,00	1 310 450,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32 873,41	0,00	0,00	71 500,00	71 500,00	0,00	71 500,00	71 500,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
2051	Concessions, droits similaires	32 873,41	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	250,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	250,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
21	Immobilisations corporelles	894 435,16	0,00	0,00	1 196 705,00	1 196 705,00	0,00	1 196 705,00	1 196 705,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2131	Bâtiments publics	33 240,00	0,00		987 550,00	987 550,00	0,00	987 550,00	987 550,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00		5 520,00	5 520,00	0,00	5 520,00	5 520,00
2138	Autres constructions	758 880,66	0,00		96 000,00	96 000,00	0,00	96 000,00	96 000,00
2152	Installations de voirie	15 600,00	0,00		8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	2 160,00	0,00		54 060,00	54 060,00	0,00	54 060,00	54 060,00
2158	Autres inst.,matériel/outil. techniques	1 200,00	0,00		21 795,00	21 795,00	0,00	21 795,00	21 795,00
2181	Install. générales, agencements	4 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	912,00	0,00		10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00	10 600,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	16 734,50	0,00		5 280,00	5 280,00	0,00	5 280,00	5 280,00
2188	Autres immobilisations corporelles	58 508,00							
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	57 800,00	0,00		27 380,00	27 380,00	0,00	27 380,00	27 380,00
231	Immobilisations corporelles en cours	57 800,00	0,00		27 380,00	27 380,00	0,00	27 380,00	27 380,00

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des opérations d'équipement (4)	44 676,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 030 035,00	0,00	1 295 785,00	1 295 785,00	0,00	1 295 785,00	0,00	1 295 785,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00		5 700,00	5 700,00	5 700,00
10226 Taxe d'aménagement	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00		5 700,00	5 700,00	5 700,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	5 310,00	0,00	8 965,00	8 965,00		8 965,00	8 965,00	8 965,00
1641 Emprunts en euros	5 310,00	0,00	8 965,00	8 965,00		8 965,00	8 965,00	8 965,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	5 310,00	0,00	14 665,00	14 665,00	0,00	14 665,00	14 665,00	14 665,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses finnelles	1 035 345,00	0,00	1 310 450,00	1 310 450,00	0,00	1 310 450,00	0,00	1 310 450,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)								
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00		0,00		0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00		0,00		0,00

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2, 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202201	Construction maison pour tous		247 368,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		226 166,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201
LIBELLE : Construction maison pour tous
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	226 166,73	a 0,00	0,00	b 0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	22 698,68	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	203 468,05	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	203 468,05	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)		RAR N-1		Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée		TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
				I				II		III = I + II	
	TOTAL	638 913,28		0,00		953 627,10		953 627,10		953 627,10	
018	RSA	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	601 536,00		0,00		884 497,10		884 497,10		884 497,10	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	236 500,00		0,00		525 877,00		525 877,00		525 877,00	
1322	Subv. non transf. Régions	21 000,00		0,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00	
1323	Subv. non transf. Départements	322 836,00		0,00		321 420,10		321 420,10		321 420,10	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	18 000,00		0,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00	
1335	Amendes radars automatiques et de police	3 200,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00		0,00		7 200,00		7 200,00		7 200,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaires) (3)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	Total des recettes d'équipement	601 536,00		0,00		884 497,10		884 497,10		884 497,10	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 487,24		0,00		31 000,00		31 000,00		31 000,00	
10222	FCTVA	4 487,24		0,00		11 000,00		11 000,00		11 000,00	
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00		0,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00		0,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00	
	Total des recettes financières	29 487,24		0,00		61 000,00		61 000,00		61 000,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	Total des recettes réelles	631 023,24		0,00		945 497,10		945 497,10		945 497,10	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 890,04				8 130,00		8 130,00		8 130,00	
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	420,04				200,00		200,00		200,00	
28157	Matériel et outillage technique	3 127,00				3 127,00		3 127,00		3 127,00	
28183	Matériel informatique	3 503,00				3 963,00		3 963,00		3 963,00	
28184	Matériel de bureau et mobilier	840,00				0,00		0,00		0,00	
28188	Autres immo. corporelles	0,00				840,00		840,00		840,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00				0,00		0,00		0,00	

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		1		II 8 130,00	III = I + II 8 130,00
Total des recettes d'ordre	7 890,04				

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sau 165, 166 et 1649.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à réversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

				III	B
--	--	--	--	------------	----------

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée III = I + II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	768 000,00	0,00	0,00	793 920,00	793 920,00	0,00	793 920,00	793 920,00
011	Charges à caractère général (3)	224 150,00	0,00	0,00	243 900,00	243 900,00	0,00	243 900,00	243 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	310 950,00	0,00		271 540,00	271 540,00		271 540,00	271 540,00
014	Atténuations de produits	19 027,00	0,00		33 258,00	33 258,00		33 258,00	33 258,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	177 370,00	0,00	0,00	206 020,00	206 020,00	0,00	206 020,00	206 020,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	731 497,00	0,00	0,00	754 718,00	754 718,00	0,00	754 718,00	754 718,00
66	Charges financières	8 600,00	0,00		4 910,00	4 910,00		4 910,00	4 910,00
67	Charges spécifiques (3)	20 013,00	0,00		27 002,00	27 002,00		27 002,00	27 002,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	Total des dépenses financières	28 613,00	0,00	0,00	31 912,00	31 912,00		31 912,00	31 912,00
	Total des dépenses réelles	760 110,00	0,00	0,00	786 630,00	786 630,00	0,00	786 630,00	786 630,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 890,00			7 290,00	7 290,00		7 290,00	7 290,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	7 890,00			7 290,00	7 290,00		7 290,00	7 290,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées							793 920,00	793 920,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	544 943,07	1	0,00	569 791,20	569 791,20
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	4 335,00	4 335,00	4 335,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	72 120,00	0,00	71 020,00	71 020,00	71 020,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	95 647,00	0,00	87 247,00	87 247,00	87 247,00
731	Fiscalité locale	302 425,00	0,00	332 393,00	332 393,00	332 393,00
74	Dotations et participations (2)	56 501,07	0,00	56 546,20	56 546,20	56 546,20
75	Autres produits de gestion courante (2)	18 250,00	0,00	18 250,00	18 250,00	18 250,00
	Total des recettes de gestion des services	544 943,07	0,00	569 791,20	569 791,20	569 791,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	544 943,07	0,00	569 791,20	569 791,20	569 791,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00		0,00
					R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	224 128,80
					Total des recettes de fonctionnement cumulées	793 920,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES – DÉTAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE 0,00	Pour information Crédits gérés hors AE 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
									Pour information Crédits gérés hors AE 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) 793 920,00
	TOTAL		768 000,00	0,00	793 920,00	793 920,00	0,00	793 920,00		793 920,00
011	Charges à caractère général (4)		224 150,00	0,00	243 900,00	243 900,00	0,00	243 900,00		243 900,00
6042	Achats de prestations de services	58 500,00	0,00		56 000,00	56 000,00	0,00	56 000,00		56 000,00
60611	Eau et assainissement	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00		2 500,00
60612	Énergie - Électricité	31 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00		26 000,00
60621	Combustibles	7 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00		4 000,00
60622	Carburants	2 800,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00		4 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00		1 500,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00		800,00
60631	Fournitures d'entretien	2 300,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00		3 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00		1 500,00
60636	Vêtements de travail	800,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00		600,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00		3 000,00
6085	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00		1 500,00
6067	Fournitures scolaires	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00		2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00		4 000,00
611	Contrats de prestations de services	18 700,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00		18 000,00
613	Locations	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00		1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00		5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00		8 000,00
61524	Entretien bois et forêts	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00		18 000,00
6161	Multirisques	4 400,00	0,00		4 100,00	4 100,00	0,00	4 100,00		4 100,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00		10 600,00
618	Divers	40 350,00	0,00		35 100,00	35 100,00	0,00	35 100,00		35 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00		10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 300,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00		5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	3 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00		3 500,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00		500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 300,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00		2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00		500,00

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	310 950,00	0,00		271 540,00	271 540,00		271 540,00	271 540,00
6218	Autre personnel extérieur	7 250,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 800,00	0,00		3 400,00	3 400,00		3 400,00	3 400,00
6411	Personnel titulaire	92 700,00	0,00		87 800,00	87 800,00		87 800,00	87 800,00
6413	Personnel non titulaire	57 000,00	0,00		68 370,00	68 370,00		68 370,00	68 370,00
64168	Autres emplois aidés	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	79 100,00	0,00		64 000,00	64 000,00		64 000,00	64 000,00
6470	Autres charges sociales	67 100,00	0,00		45 470,00	45 470,00		45 470,00	45 470,00
014	Atténuations de produits	19 027,00	0,00		33 258,00	33 258,00		33 258,00	33 258,00
739211	Attribution de compensation	12 027,00	0,00		27 258,00	27 258,00		27 258,00	27 258,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	7 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	177 370,00	0,00		206 020,00	206 020,00		206 020,00	206 020,00
65311	Indemnités de fonction	35 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
65313	Cotisations de retraite	1 500,00	0,00		1 600,00	1 600,00		1 600,00	1 600,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	18 000,00	0,00		18 700,00	18 700,00		18 700,00	18 700,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	91 270,00	0,00		108 570,00	108 570,00		108 570,00	108 570,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65738	Subv. fonct. autres établissements publics	750,00	0,00		750,00	750,00		750,00	750,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	4 250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	0,00	0,00		4 600,00	4 600,00		4 600,00	4 600,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
65818	Autres	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée III = I + II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE 0,00	Pour information Crédits gérés hors AE 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) 0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	22 900,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		33 500,00		0,00	33 500,00	33 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		731 497,00	0,00	0,00	754 718,00	0,00	754 718,00	754 718,00	754 718,00
66	Charges financières	8 600,00	0,00		4 910,00		4 910,00	4 910,00	4 910,00
66111	Intérêts Tégliés à l'échéance	8 600,00	0,00		4 910,00		4 910,00	4 910,00	4 910,00
67	Charges spécifiques (4)	20 013,00	0,00		27 002,00		27 002,00	27 002,00	27 002,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 013,00	0,00		27 002,00		27 002,00	27 002,00	27 002,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		28 613,00	0,00	0,00	31 912,00	0,00	31 912,00	31 912,00	31 912,00
Total des dépenses réelles		760 110,00	0,00	0,00	786 630,00	0,00	786 630,00	786 630,00	786 630,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 890,00			7 290,00		7 290,00	7 290,00	7 290,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	7 890,00			7 290,00		7 290,00	7 290,00	7 290,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 890,00			7 290,00		7 290,00		7 290,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détallier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état -B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre ($DF\ 042 = RI\ 040$) ($DF\ 043 = RF\ 043$).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
						569 791,20
	TOTAL	544 943,07	0,00	569 791,20	569 791,20	569 791,20
013	Alténuations de charges (3)	0,00	0,00	4 335,00	4 335,00	4 335,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	1 135,00	1 135,00	1 135,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	72 120,00	0,00	71 020,00	71 020,00	71 020,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	400,00	0,00	300,00	300,00	300,00
7032	Stationnement et location voie publique	1 200,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 800,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7063	Redev.serv.à caractère sportif,loisirs	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7066	Redevances services à caractère social	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	5 720,00	0,00	5 720,00	5 720,00	5 720,00
70878	Remb. frais par des tiers	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	95 647,00	0,00	87 247,00	87 247,00	87 247,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	50 647,00	0,00	50 647,00	50 647,00	50 647,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	45 000,00	0,00	36 600,00	36 600,00	36 600,00
731	Fiscalité locale	302 425,00	0,00	332 393,00	332 393,00	332 393,00
73111	Impôts directs locaux	302 425,00	0,00	332 393,00	332 393,00	332 393,00
74	Dotations et participations (3)	56 501,07	0,00	56 546,20	56 546,20	56 546,20
74111	Dotation forfaitaire des communes	29 541,00	0,00	29 542,00	29 542,00	29 542,00
741121	DSR des communes	14 125,00	0,00	15 999,00	15 999,00	15 999,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	3 320,00	3 320,00	3 320,00
744	FCTVA	40,07	0,00	90,20	90,20	90,20
74718	Autres participations Etat	11 000,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 795,00	0,00	1 795,00	1 795,00	1 795,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	18 250,00	0,00	18 250,00	18 250,00	18 250,00
752	Revenus des immeubles	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
756	Libéralités reçues	250,00	0,00	250,00	250,00	250,00
7588	Autres produits divers gestion courante	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
	Total des recettes de gestion des services	544 943,07	0,00	569 791,20	569 791,20	569 791,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	1		0,00	0,00
Total des recettes réelles		544 943,07	0,00		569 791,20	569 791,20
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00			0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV
B1.2
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				320 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)				320 000,00									
102780233500020	CREDIT MUTUEL	27/09/2022	30/09/2023	200 000,00	F		1.950	0,000	A	X	O	A-1	
102790233500020	CREDIT MUTUEL	27/09/2022	30/09/2023	96 000,00	F		1.200	0,000	A	X	O	A-1	
T1DVOC013PR	CREDIT AGRICOLE	20/07/2009	20/11/2009	24 000,00	F		4,350	0,000	T	X	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actua- riel	Devise	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	
											Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)		
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					320 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice		
								Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		288 803,38					8 952,96	4 908,14	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		288 803,38					8 952,96	4 908,14	0,00	0,00
102780233500020		0,00	A-1	191 727,59	19,00	F		0,00	8 433,72	3 738,69	0,00	0,00
102780233500020		0,00	A-1	96 000,00	1,00	F		0,00	0,00	1 152,00	0,00	0,00
T1DVOC013PR		0,00	A-1	1 075,79	0,00	F		0,00	529,24	17,45	0,00	0,00
1643 Emprunts en devise (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert (12)	Catégorie d'emprunt après couverture (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			
						Taux d'intérêt (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice
						Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
Total général		0,00		288 803,38			8 962,96	4 908,14	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS****IV****B1.4****B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours	4 100,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	298 141,92		0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours					0	
	Montant en euros					0,00	
						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

		IV – ANNEXES	
		B7.3	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Taux (3)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00											0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00											0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				284 550,00	284 550,00											3 186,79
PROMOLOGIS	2019	P	Construction de 2 logements au Presbytère	115 838,00	115 838,00	44,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1			1 137,94	
PROMOLOGIS	2019	P	Construction de 3 logements au Presbytère	168 712,00	168 712,00	44,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1			2 048,85	
TOTAL GENERAL				284 550,00	284 550,00										3 186,79	5 407,12

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex EURIBOR 3 mois ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC-B1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 86111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés).

		IV – ANNEXES																																													
		ANEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES																																													
		IV B8																																													
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Article (1)</th><th>Subventions (2)</th><th>Objet (3)</th><th>Nom de l'organisme</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">INVESTISSEMENT (total)</td></tr> <tr> <td colspan="4">FONCTIONNEMENT (total)</td></tr> <tr> <td>65738</td><td></td><td>COOPERATIVE SCOLAIRE</td><td>Autre personne de droit public</td></tr> <tr> <td>6574</td><td>SUBVENTION COMMUNALE</td><td>ACCA</td><td>Association</td></tr> <tr> <td>6574</td><td>SUBVENTION COMMUNALE</td><td>APE</td><td>Association</td></tr> <tr> <td>6574</td><td>SUBVENTION COMMUNALE</td><td>TGV</td><td>Association</td></tr> <tr> <td>6574</td><td>SUBVENTION COMMUNALE</td><td>ITINERRANCE</td><td>Association</td></tr> <tr> <td>6574</td><td>SUBVENTION COMMUNALE</td><td>COMITE DES FETES</td><td>Association</td></tr> <tr> <td>6574</td><td>SUBVENTION COMMUNALE</td><td>FRIENDSHIP</td><td>Association</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td>500,00</td></tr> </tbody> </table>				Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	INVESTISSEMENT (total)				FONCTIONNEMENT (total)				65738		COOPERATIVE SCOLAIRE	Autre personne de droit public	6574	SUBVENTION COMMUNALE	ACCA	Association	6574	SUBVENTION COMMUNALE	APE	Association	6574	SUBVENTION COMMUNALE	TGV	Association	6574	SUBVENTION COMMUNALE	ITINERRANCE	Association	6574	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	Association	6574	SUBVENTION COMMUNALE	FRIENDSHIP	Association				500,00
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme																																												
INVESTISSEMENT (total)																																															
FONCTIONNEMENT (total)																																															
65738		COOPERATIVE SCOLAIRE	Autre personne de droit public																																												
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ACCA	Association																																												
6574	SUBVENTION COMMUNALE	APE	Association																																												
6574	SUBVENTION COMMUNALE	TGV	Association																																												
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ITINERRANCE	Association																																												
6574	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	Association																																												
6574	SUBVENTION COMMUNALE	FRIENDSHIP	Association																																												
			500,00																																												

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	1,00	2,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		3,00	1,00	4,00	3,00	0,00
						3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur qualité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * qualité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Commune de GOYRANS - Budget Communal - BP - 2024

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
				Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)					0,00		
Adjoint technique		C	OTR			0,00	A 3-2
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00		A
TOTAL GENERAL					0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non décls.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24* : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Renouvellement automatique autorisé à servir temps partiel ou indéfini.

332-8-1 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-2 : Absence de cadre démiopps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Justification par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-4* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-6* : Autres collectivités territoriales (-2 000 hab.) et des groupements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-7* : Emplois des communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-8-8* : Emplois des communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-8-9* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent, peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de service public de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne l'échéance de son contrat, modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

333-1 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CD). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »),

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV
B9

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE		
DESIGNATION DES ORGANISMES		
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)	Date d'adhésion	Mode de participation (1)
EPCI		
SIEMCA		82 400,00
SMRAD		2 100,00
HAUTE GARONNE ENVIRONNEMENT		50,00
SDEHG		15 000,00
Autres organismes de regroupement		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	356 822,90	356 822,90
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	14 665,00	14 665,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	69 130,00	69 130,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	54 465,00	54 465,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	14 665,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	8 965,00	8 965,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 965,00	8 965,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	5 700,00	5 700,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	5 700,00	5 700,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	69 130,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	31 000,00	31 000,00
10222	FCTVA	11 000,00	11 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	20 000,00	20 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	38 130,00	38 130,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>
28157	<i>Matériel et outillage technique</i>	<i>3 127,00</i>	<i>3 127,00</i>
28183	<i>Matériel informatique</i>	<i>3 963,00</i>	<i>3 963,00</i>
28184	<i>Matériel de bureau et mobilier</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	<i>840,00</i>	<i>840,00</i>
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00	30 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retracant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

